



MAIRIE DE CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 rue des Aubergeries – 0380 Châteauroux-les-Alpes

☎ 04.92.43.22.04 - contact@chateauroux-les-alpes.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE CHATEAUROUX-les-ALPES

ARRETE N° 2026 - 112

Objet : Réglementation de stationnement

« Place de la mairie » - « Rue des Aubergeries » - « Avenue de la Gare »

Le Maire de la Commune de Châteauroux-les-Alpes,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et ses articles L2212-2 et L2213-1

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules sur la place de la mairie, rue des Aubergeries et Avenue de la Gare pour permettre aux usagers de profiter de l'espace public, de circuler facilement et de mettre en sécurité les piétons,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : rue des Aubergeries : le stationnement de tous les véhicules est interdit en dehors des emplacements matérialisés.

Toutefois, il est admis :

1°) sur les parties privatives jouxtant les habitations sur lesquelles un stationnement est possible **sans empiéter sur la chaussée (numéros 37 – 39 et 41)**.

2°) le long du mur du Fargas (sur les emplacements matérialisés)

Article 2 : rue des Aubergeries : entre le n°16 et le n° 22 ; trois places **ARRÊT MINUTE** sont matérialisées pour les commerces du village. Le stationnement sur ces places **ARRÊT MINUTE** y est autorisé pour une durée maximale de 20 minutes. Une quatrième place est réservée aux infirmiers(ères).

Article 3 : sur la Place de la Mairie : le stationnement devient « zone bleue ». L'arrêt maximum d'une heure trente minutes est autorisé.

Cette réglementation s'applique entre 7h00 et 20h00 du lundi au dimanche.

Article 4 : Avenue de la Gare : Le stationnement est interdit (du monument aux morts jusqu'au rond-point).

Article 5 : tout contrevenant ne respectant pas cette réglementation sera verbalisé.

Article 6 : ampliation du présent arrêté sera faite à la gendarmerie d'Embrun.

Fait à Châteauroux-les-Alpes,

Le 29 juin 2026

**Le Maire,
Lydie RIGNON.**

